



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Récapitulatif des renseignements	
Montant du prêt initial	23 000 €
Accessoire 20 % soit une créance de	27 600 €
Emolument du notaire 198 €	
Emolument fixe	78 €
Formalités (estimations)	120 €
Trésor Public 25 €	
Droits d'enregistrement	25 €
Contribution de la Sécurité Immobilière (CSI) 15 €	
Radiation de l'inscription	15 €
Débours 175 €	
Estimations frais annexes	45 €
Estimation du pouvoir du créancier, différents selon les établissements bancaires	130 €
TVA 40 €	
TVA sur les émoluments du notaire	16 €
TVA sur les formalités	24 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	453 €

Répartition des frais de mainlevée

Le total des frais représente 1.97 % du prêt initial dont 1.11 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (38.67%) ■ Notaire (43.75%) ■ Etat (17.59%)

